

---

Adresse de la commune de Roiffé (Vienne) qui annonce des dons remis au directoire du district, en annexe de la séance du 5 floréal an II (24 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la commune de Roiffé (Vienne) qui annonce des dons remis au directoire du district, en annexe de la séance du 5 floréal an II (24 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 248-249;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1971\\_num\\_89\\_1\\_28085\\_t1\\_0248\\_0000\\_10](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28085_t1_0248_0000_10)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

## 62

[*La Sté popul. de Brutusvilliers, à la Conv.; 1<sup>er</sup> flor. II*] (1).

« Citoyens représentants,

Nous avons vu avec peine, dans le *Moniteur* du 23 germinal, que le rapporteur sur l'instruction publique avait mis en évidence la commune de Montivilliers comme ayant réclamé une bibliothèque concurremment avec Le Havre. Montivilliers l'eût fait qu'elle se serait cru fondée sans prétendre nuire aux dispositions favorables du comité pour le Havre.

Cette commune, par sa localité, offre des ressources immenses par son commerce; la navigation et la construction sont les bases de sa prospérité et de sa splendeur; les sciences, dont la solitude et la méditation sont les principes, paraissent s'éloigner naturellement du tourbillon des affaires et du fracas des armements qui forment une agitation continuelle dans un port de mer fréquenté par toutes les nations; l'insalubrité d'une ville baignée d'eaux est peu propre à entretenir la santé des jeunes élèves, qui voudront s'adonner aux sciences. Pour preuve de cette assertion, c'est que de tout temps les habitants du Havre ont envoyé leurs enfants à Caen, à Rouen et à St-Omer. La cherté excessive dans tous les temps des denrées de première nécessité ainsi que des loyers, ne permettront qu'aux citoyens aisés de profiter d'un objet établi pour les éclairer tous indistinctement.

Loin de témoigner le plus léger mécontentement sur les mesures du comité, ni de chercher à ravir au Havre les faveurs qui lui sont accordées, la société se borne à remontrer que la commune de Montivilliers, dont l'air est pur et serein, située agréablement, présente par sa tranquillité la paix qui a toujours régné parmi ses habitants, pauvres à la vérité, mais sans ambition. Elle offre de plus un local, dans l'enceinte de la ci-devant abbaye, propre à l'établissement d'une école secondaire.

La jeunesse y trouverait des douceurs, tant pour la vie que pour l'habitation, des agréments pittoresques pour ses promenades dans les jours de récréation; ses divertissements se convertiraient en jeux innocents et ses mœurs ne courraient point le risque d'être corrompues.

Il résulte de ce tableau comparatif que l'établissement d'une école secondaire ne peut être mieux situé, qu'une bibliothèque, sans prétendre en priver Le Havre, est d'une absolue nécessité à la suite de cette école, pour que la jeunesse puisse y puiser des connaissances, tant dans l'histoire que dans la morale et les sciences. La réclamation des habitants de Montivilliers étant fondée sur toutes les facilités locales, l'économie, la salubrité et la pureté des mœurs, la société se flatte que la Convention Nationale voudra bien la prendre en sa considération et y avoir égard ».

LANGLOIS, LAGNEL (*vice-présid.*), VIMBERT (*secrét.*) [et 1 signature illisible].

(1) F<sup>17</sup> 1010<sup>B</sup>, pl. 1, p. 2751.

## 63

[*L'agent nat. prov. du distr. de Decize-le-Rocher, au présid. de la Conv.; 29 germ. II*] (1).

« Citoyen,

Un petit bien provenant de l'émigré de Dreuil, situé dans la commune de Sougy, estimé en total à la somme de 5,112 a été vendu et adjugé moyennant la somme de 20,330 liv. Tout pourrait croire que l'estimation a été portée à trop bas prix, mais je t'observe que cet émigré a voulu vendre ce petit bien avant son émigration qu'il le laissait pour la somme de cinq mille livres et qu'il fut trouvé trop cher; voilà les ventes des biens d'émigrés commencées. Elles vont se suivre de près; j'espère qu'elles seront toujours aussi avantageuses; vive la République, vive la Montagne. St et F.»

CHERRONEL.

Renvoyé au comité des domaines nationaux (2).

## PIÈCES ANNEXES (3)

## I

[*La comm. de Roiffé à la Conv.; 10 germ. II*] (4).

« Citoyens représentants,

Jusques à quand l'aristocratie méditera-t-elle donc les moyens de vous perdre, et avec vous notre bonheur à tous? Ses trahisons tant multipliées, toujours punies ne mettront elles point enfin un terme à ses noirs complots? Vous venez encore d'en découvrir et déjouer un des plus atroces. Ah quelle reconnaissance ne vous doit pas le Français! C'est en vain que les tyrans coalisés prétendent le remettre dans les fers; honteux d'y avoir été, il connaît trop le prix de la liberté, il fera tout pour la conserver, mais hélas, ses efforts seraient impuissants si, persistant dans la carrière que vous parcourez si glorieusement depuis le 31 dernier, vous ne dirigiez les efforts; tenez donc ferme et restez au poste où la confiance de vos concitoyens vous a élevés; le véritable honneur et plus encore le bonheur de 25.000.000 d'hommes vous le commandent impérieusement; si la tâche vous paraît difficile, la récompense

(1) C 302, pl. 1093, p. 1.

(2) Mention marginale datée du 5 flor. et signée Pottier. Decize-le-Rocher: Decize dans la Nièvre.

(3) Toutes les pièces suivantes le rapportent au complot évoqué dans l'Affaire n° 1 du P.V.

(4) C 301, pl. 1078, p. 1. Départ. de la Vienne.

est sans prix : c'est le cœur de tous les vrais français.

Et nous aussi, Citoyens représentants, nous ne connaissons plus d'autres cultes que celui de la raison; notre curé a abdiqué ses fonctions et notre commune plus heureuse que bien d'autres a trouvé dès le commencement de la révolution, et trouve encore dans les paroles et les actions de ce ci-devant curé les motifs les plus puissants de pratiquer les vertus républicaines, aussi son sein n'a-t-il été agité d'aucun trouble.

Agréez, dignes représentants nos offrandes à la patrie, n'en prenez la valeur que par les sentiments qui les offrent; c'est pour ainsi dire la seule richesse de notre commune dont la majeure partie du territoire n'est possédée que par des biens tenants.

Le 22 octobre 1792 nous avons remis au directoire de notre district 150 l. en assignats; le 26 nivôse nous avons remis au comité de surveillance de Loudun 32 l. 15 s. en assignats et 18 chemises. Nous avons déposé au directoire 5 mares, 6 onces, 2 gros d'argenterie provenant des dépouilles de notre église.

Quant aux ornements qui sont en très petits nombre, nous tâcherons sous votre bon plaisir d'en tirer partie pour nos besoins tels qu'un drapeau tricolore pour couvrir les morts, un drapeau, etc...

En conformité de la loi du 22 juillet (V.S.) nous avons remis notre cloche; nous désirerions, Citoyens représentants, qu'aucun marché ne soit établi le jour de décadi, attendu que les citoyens qui sont obligés de s'y rendre pour leurs affaires se trouvent privés de l'instruction qu'ils puiseraient dans la publication des décrets et des lois que l'on fait ce jour là dans chaque commune.

La municipalité ainsi que le comité de surveillance de cette commune tenant leurs séances dans le ci-devant presbytère et n'ayant aucun local pour les tenir ainsi que pour avoir une chambre de correction, nous désirerions également, Citoyens représentants, que ce petit édifice nous restât de même que notre église qui nous sert de temple de la Raison. Vive la République. »

BAILLON (*maire*), PHILIPAU (*mun.*), SAVATIER (*mun.*) HERVÉ (*agent nat.*) [et 16 signatures illisibles].

## II

[*La Sté popul. de la Bazoge, à la Conv.; s.d.*] (1).

« Vive la République! Vive la Convention nationale qui l'a encore une fois sauvée! Oui, Montagne inébranlable, tu as encore une fois sauvé la France en déjouant la conspiration et les conspirateurs. Les sans-culottes de la Bazoge t'en félicitent; tous les peuples nés sous un ciel assez heureux pour te connaître, admirent ta constance autant que ta sagesse. Les conspirateurs eux-mêmes devraient être péné-

trés de vénération pour toi, depuis le moment de leur découverte jusqu'à celui auquel la hache nationale en fait justice. O Montagne sainte! n'épargne aucun des conspirateurs, que la terre des hommes libres soit, purgée de tous les monstres qui l'ont souillée.

Ne quittez point le sommet de la Montagne, illustres représentants, que, tous les complots déjoués, vous n'ayez anéanti le dernier des tyrans.

Pour nous, campagnards attachés à la culture de nos terres, nous nous tenons aussi dans une attitude révolutionnaire pour être en garde permanente contre les intrigans.

Ne professant plus d'autre culte que celui de la Raison, les sans-culottes de la Bazoge viennent d'en faire un acte en offrant une somme de 83 livres 15 sols pour secourir leurs frères d'armes. Cette somme a été remise au directoire du district le 27 du mois de germinal.

Daignez, Citoyens représentants, recevoir cette modique somme comme une partie du nécessaire de ceux qui l'offrent.

Ils n'en désirent avoir d'avantage que pour coopérer au salut de la République et au triomphe de la Montagne ».

LE BÊLE (*présid.*), BLOT (*secrét.*).

## III

[*La comm. de Dormans, à la Conv.; s.d.*] (1).

« Représentants,

C'en est donc fait des scélérats de ventôse!!! Qu'ils étaient criminels ces hommes qui dans le sanctuaire même de la liberté, conspiraient pour la tyrannie!... Qu'ils étaient traîtres ces hommes qui depuis longtemps méditaient dans les ombres du crime, votre mort, l'assassinat des patriotes, la ruine de la République!... Mais rien n'échappe à vos regards : oui, pendant que les tyrans ligués rugissent autour de nous, qu'ils cherchent à dévorer la liberté, vous avez encore une fois sauvé la France. Ils ont vécu, ces exécrables conjurés!... et leurs têtes seront comme les pilotis qui assureront désormais les fondements de notre bonheur. Placés sur le sommet de la Montagne, percez dans l'avenir : voyez se débattre encore les enfants des Hébert, des Danton, des Chabot : les restes impurs du marais osent conspirer dans les fers. Ne tardez pas à venger le peuple, et que le glaive de la loi dirigé toujours vers le salut des français leur en assure le port. Ne vous laissez point de précipiter la poutre nationale sur ceux qui oseraient redemander un roi : guerre, haine, anathème aux tyrans qui pèsent sur le globe depuis tant de siècles!... Eh! que sont les rois? Des tyrans qui ne s'apprivoient jamais, qui pour étancher leur soif sanguinaire, se déchirent, s'immolent leurs semblables : voilà les rois, voilà les tyrans, voilà tous les monstres couronnés. Mais vous, pères du peuple, vous n'immolez que ceux qui voulaient se jeter sur vos enfants vous ne sacrifiez au salut de votre patrie, que ceux qui voulaient lui porter

(1) C 301, pl. 1078, p. 2. Manche ou Sarthe.

(1) C 302, pl. 1092, p. 1. Marne.